

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-102

2 8 SEP. 2023

AUTORISANT L'ORGANISATION

MAIRIE DE LA WANTZENAU

DES COURSES PEDESTRES 10KM – COURSE NATURE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU l'arrêté du 20 juin 1988 réglementant la coordination et la sécurité des usagers, sur les voies ouvertes à la circulation.

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de la course pédestre de La Wantzenau (10km), notamment sa parfaite sécurité, nécessite une interruption momentanée à la circulation automobile des rues suivantes : Espace Jean-Claude Klein, Rue des Vergers, Rue des Vignobles, Rue Neuve, Rue du Nord, Route de la Gravière, Rue des Roseaux, Rue du Cerf, Quai des Bateliers, Rue du Petit Magmod, Rue du Noyer, Rue Arth, Rue Hirschfeld, Rue des Prés ainsi que l'interdiction de stationner dans la rue des Vergers.

ARRETE

Article 1er: Réglementation 2.03.01

DIMANCHE, le 12 Novembre 2023 entre 9 h 00 et 12 h 00.

- les rues ci-dessus indiquées nécessiteront une interruption momentanée de la circulation automobile lors du passage des coureurs
- le stationnement sera interdit dans la rue des Vergers

Article 2: La déviation sera mise en place par la Société de Gymnastique de La

Wantzenau, qui assurera également le service d'ordre.

L'ensemble de la signalisation sera conforme à l'arrêté du 20 juin 1988 cité ci-

dessus et aux dispositions du Code de la Route.

Article 3: Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie

conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Procureur de la République,
- M. Le Chef d'Escadron, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- M. le Sous-Préfet de Strasbourg-Campagne,
- M. le Président de l'Eurométropole de Strasbourg,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- M. le Président de La SGW Section Athlétisme
- Aux archives.

Fait à La Wantzenau, 26 septembre 2023 Michèle KANNENGIESER, Maire